

La Société vaudoise des carabiniers : [1ère partie]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1907)**

Heft 17

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-204188>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasensteïn & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



La Société vaudoise des Carabiniers.

Il y eut, à la ferme de Prilly, du 10 au 15 mai 1819, un « tirage à la carabine, autorisé par le Conseil d'Etat ». Ce fut une sorte de tir cantonal, auquel nombre de confédérés participèrent. Même réunion de tireurs de tout le canton et des cantons voisins, au même endroit, en 1823. C'est à la suite de ces tirs que se fonda, deux ans plus tard, la Société vaudoise des Carabiniers, sous les auspices de laquelle s'organisèrent dès lors tous nos tirs cantonaux. Cependant, cette association ne fit guère parler d'elle qu'à partir de 1836, année du premier tir fédéral de Lausanne. Elle avait alors à sa tête l'avocat Rouge, dont deux fils — MM. I. Rouge, libraire, et Rouge, architecte, à Lausanne — vivent encore.

Les présidents qui succédèrent à M. Rouge furent : Druey, jusqu'à la fin de 1848; le colonel Veillon, de 1849 à 1869, avec un intérim d'une année rempli par Delarageaz; Louis Ruchonnet, de 1869 à 1887, sauf pendant l'année 1883, où le colonel Fonjallaz remplaça Ruchonnet; le colonel Lecomte, de 1887 à 1890. Dès ce moment-là, c'est le colonel Adrien Thélin, président actuel, qui dirige la Société vaudoise des Carabiniers, armée de plus de 10,000 tireurs, répartis en 193 sections.

Sous Druey, et même avant lui, les Carabiniers vaudois, ou tout au moins les membres de leur comité, bouillants patriotes et partisans des idées nouvelles, s'occupaient passablement de politique. Ils appartenaient pour une bonne part à la « Section vaudoise de la Société de sûreté fédérale », que présidait, en 1836, le capitaine Louis Blanchenay, et qui s'incorpora, la même année, à l'« Association nationale suisse », dont le président était le conseiller d'Etat Druey. Fondée à Langenthal, la Société de sûreté fédérale (Schützverein) avait pour but « de protéger les constitutions populaires des cantons, d'empêcher la naissance d'un pouvoir aristocratique ou oligarchique, et de maintenir la liberté légale. » Quant à l'Association nationale suisse, l'article premier de ses statuts portait qu'elle est « l'alliance des confédérés qui professent que les Suisses de tous les cantons, quelles que soient leur religion, leur langue et leurs institutions particulières, forment une nation, la nation Suisse. »

Les sentiments patriotiques des tireurs vaudois et de leurs confédérés se donnèrent libre carrière au Tir fédéral de 1836, par la bouche de l'avocat Rouge, de Druey, du colonel tessinois Lavini et d'autres encore, si bien que les Genevois se plaignirent qu'on fit trop de politique dans la cantine de Beaulieu, ce qui ne les empêcha pas de gratifier la Société vaudoise des Carabiniers d'une coupe en argent. Le président Rouge les remercia « non seulement pour la belle coupe, mais pour avoir contribué à la prospérité de la Société vaudoise en fréquentant en grand nombre toutes ses réunions. »

Le passage suivant, extrait des procès-verbaux des Carabiniers vaudois, montre avec

quelle attention leur Société suivait les affaires politiques en Suisse :

Le comité gérant, dans sa séance du 12 janvier 1840 dernier, ayant proposé au Conseil de la Société vaudoise des carabiniers d'envoyer une adresse au canton du Tessin pour lui témoigner nos sympathies en faveur de sa glorieuse révolution, et Monsieur le président ayant bien voulu se charger de préparer cette adresse, il (le président) en fait la lecture au Conseil, qui, après une longue discussion, décide que c'était fort bien le cas de dire quelque chose à nos amis les compatriotes tessinois, mais que le moment n'était pas opportun, en conséquence l'adresse n'est pas adoptée et aucune suite n'est donnée à la proposition du comité gérant.

Depuis ce moment, les questions politiques cèdent le pas, dans les réunions du comité, ainsi que dans les assemblées générales de carabiniers, à tout ce qui touche à l'art du tir et spécialement à l'organisation des tirs cantonaux. Le registre de la Société témoigne éloquentement, à toutes ses pages, de tout ce que les tireurs vaudois doivent à cette association, de sa sollicitude constante pour le développement du sport national par excellence, du patriotisme qui animait et qui anime toujours ses sociétaires. On y peut voir aussi quelle importance elle attribuait aux tirs fédéraux et comment s'organisait le voyage de la députation des carabiniers vaudois. Laissons parler ici les procès-verbaux.

28 juin 1840. — Le comité gérant s'occupe de l'organisation de la députation à envoyer au prochain tir fédéral de Soleure, et à cette occasion Monsieur le président fait part d'une lettre de Monsieur Miéville, président du Grand Conseil, qui veut bien accepter la présidence de la députation.

Le comité décide que la Société fournira à ses frais quatre grandes voitures à six places attelées de deux chevaux chaque. La députation partira de Lausanne mardi 14 juillet, à 3 heures du matin, pour aller coucher à Morat. Elle arrivera à Soleure le mercredi avant midi, pour en repartir le samedi 18 par la route de Neuchâtel, pour arriver le dimanche à Lausanne. Les membres de la députation seront invités à se rendre à Lausanne le lundi 13 juillet de bonne heure pour pouvoir charger les voitures, qui se prendront chez M. A. Emery, voiturier, place du Théâtre. M. le colonel Bégois est chargé de traiter avec M. Emery pour le prix des dites voitures.

13 février 1852. — Le Conseil décide que, malgré l'éloignement et les frais que cela occasionnera à la Société, il est de toute convenance qu'une députation représente la Société au Tir de Coire de cette année. Il la formera de 4 à 6 membres, et lui accordera 300 francs pour ses frais. Pour cette fois, et vu le mauvais état des finances de la Société, une demande de subside sera faite à l'Etat.

2 juin 1844. — L'assemblée, s'occupant de la députation à envoyer au Tir fédéral de Bâle, décide qu'une somme de 300 francs sera affectée au transport de cette députation et à son retour, qu'il y aura trois voitures à six places chaque et qu'elle devra arriver à Bâle pour présenter son drapeau le dimanche 30 juin, jour de l'ouverture du tir. La députation partira de Lausanne le 26 courant, de chez M. Emery, voiturier, à 4 heures du matin. Le Conseil nomme pour la présider M. le conseiller d'Etat Druey.

Le Comité central de Bâle ayant demandé à la So-

ciété vaudoise des carabiniers de lui envoyer un marqueur, le conseil désigne le sieur Turrian, de Morges, qui devra se rencontrer à Bâle, sur la place de tir, le 28 courant à 2 heures après-midi.

(A suivre.)

N pour U.

Nous recevons la lettre que voici, à propos d'un petit article publié samedi dernier :

Neuchâtel, ce 21 avril 1907.

Comme vous le dites, cher *Conteur*, l'orthographe du nom de *Jenneret* est aujourd'hui *Jeanneret*. Mais ce n'est pas une raison pour changer en *Gélien* le nom du pasteur de *Gélieu*.

Le nom de cette vieille et noble famille neuchâteloise est bien connu parmi nous. Et — coïncidence qui vous intéressera peut-être — l'un de ses membres, le général Bernard de Gélieu, ancien gouverneur de Coblenz, général d'infanterie à la suite du bataillon des tirailleurs de la garde, à Berlin, est mort le 20 avril à Potsdam, à l'âge de 79 ans. Il revenait chaque année passer quelque temps à Neuchâtel, où cet homme excellent comptait encore de vieux amis.

Recevez, mon cher *Conteur*, les salutations cordiales d'un lecteur fidèle.

PHILIPPE GODET.

Les deux bécasses.

RECETTE MARSEILLAISE.

CANIGOU, troun de l'air, aimes-tu la bécasse ?
— Si je l'aime, tu dis : ah ! je te crois, bagasse !
Plus que personne, et toi, montre un peu voir [comment

Tu sais accommoder ce gibier succulent.

— Tu te moques, mon bon ; crois-tu que ma science Sera prise en défaut ! Mais attends, patience ; Tiens je vais te donner sur ce grave sujet Ma manière, et puis, va, tu me diras l'effet.

Dans du papier beurré, dûment enveloppée,
Je suspends à son bec, une corde attachée.
Ma bécasse, assez haut pour qu'un matou voleur N'aille pas en sournois causer quelque malheur.
Je fais d'abord glisser au fond de ma bécasse Avec délicatesse une caille bien grasse ;
Dans la caille, à son tour, un petit ortolan,
Que j'ai soin de choisir n'ayant pas plus d'un an.
Enfin, dans l'ortolan, une olive farcie...
Tu vois que ma recette est assez réussie.
Mais maintenant, mon bon, il n'est que les gourmets Qui sachent déguster en artistes ce mets.
Pour s'y prendre, la chose est pourtant fort aisée : Je défaits le papier et je le jette aux chiens.
La bécasse le suit ; par le même chemin La caille et l'ortolan, dont je ne me soucie ;
Et... je gobe, mon bon, mon olive farcie.
Pas plus malin que ça !... Mais ne te presse pas, A ton tour, prends ton temps : je te suis pas à pas.
— Et bien, moi, Canigou, je prends une bécasse...
— Tout comme moi, parbleu ! — Mais laisse donc, [bagasse,

Dans un papier graissé, je roule l'animal...
— Encore comme moi, que je dis ; va pas mal !
— Attends donc : par le bec j'insème une caille, Et dans la caille aussi, sans que n'est rien qui vaille, Un petit ortolan... — Eh ! toujours comme moi,